

République Démocratique du Congo
Projet de Stabilisation et de Relèvement de l'Est de la RDC



Coordination Générale
Goma Nord-Kivu

**Termes de Référence pour le recrutement d'un Expert en Développement
communautaire pour la Coordination Générale du Projet STAR Est**

Réf. STEP - N° ZR-STAR EST-452425-CS-INDV

1. CONTXTE ET JUSTIFICATION

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a reçu un Crédit d'un montant de (250 millions de dollars) de l'Association Internationale de Développement (IDA) au titre de Financement du Projet de Stabilisation et de Relèvement de l'Est de la RDC (« le projet » ou « STAR-Est »)

L'objectif du Projet est de soutenir la stabilisation et le relèvement par (i) la fourniture d'infrastructures socio-économiques communautaires de base à petite échelle ; (ii) la réinsertion socio-économique des personnes associées aux groupes armés dans leurs communautés dans les zones ciblées des provinces d'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu et (iii) le renforcement des administrations provinciales.

La justification économique du projet est basée sur les éléments suivants : La nécessité de jeter les bases d'un relèvement à plus long terme en créant une plate-forme de projet décentralisée de stabilisation, intégrée dans l'administration provinciale, combinée au renforcement des systèmes de gestion des finances publiques afin que les recettes de l'État puissent garantir la pérennité de l'action.

Composante 1 : Stabilisation communautaire (75 millions de dollars EU)

La composante ciblera un minimum de 430 sous-projets dans une projection de 430 communautés représentées par des entités territoriales décentralisées (ETD). La composante 1 tire parti de la capacité et de l'expertise du FSRDC pour fournir rapidement des services et des infrastructures sociales. Le FSRDC financera tous les coûts engagés par FSRDC dans ses rôles de gestion, de communication et de suivi et d'évaluation (S&E) et aura la responsabilité technique, fiduciaire et environnementale et sociale (ESF) pour les investissements.

- La sous-composante 1.1 couvre les activités de facilitation et de renforcement des capacités menant à la hiérarchisation et à la conception des sous-projets d'investissement à exécuter

- La sous-composante 1.2 : Investissement dans les infrastructures communautaires sociales, économiques et résistantes au changement climatique

Composante 2 : Réintégration à base communautaire (120 millions de dollars)

Cette composante finance les moyens de subsistance et l'aide à la réintégration pour un maximum de 120.000 personnes. Compte tenu des risques inhérents à la mise en œuvre de cette composante, la conception comporte deux caractéristiques principales : (i) le financement de cette composante permet d'exploiter les plans opérationnels provinciaux P-DDRCS formulés par le Gouvernement pour les trois provinces ciblées par le projet, décrivant l'approche dans la stratégie nationale P-DDRCS et qui sera adaptée et mise en œuvre dans les provinces, et (ii) compte tenu des deux types de communautés ciblées par ce projet, cette composante ne soutiendra les individus éligibles qu'une fois qu'ils auront été désarmés (le désarmement n'est pas financé par la Banque mais par le Gouvernement avec le soutien de la MONUSCO)..

- La sous-composante 2.1, Travaux à haute intensité de main-d'œuvre (THIMO), engagera environ 35 000 travailleurs dans la construction ou la réhabilitation de 1 125 km de routes rurales et les investissements associés ;
- La sous-composante 2.2 fournira environ 85 000 subventions en espèces de 400 dollars chacune pour financer des activités génératrices de revenus (AGR).
- La sous-composante 2.3 fournit des ressources pour le soutien psychosocial à tous les bénéficiaires de THIMO et des subventions en espèces (composantes 2.1 et 2.2)

Composante 3 : Gouvernance décentralisée (20 millions de dollars)

Cette composante aide les institutions et les systèmes gouvernementaux à améliorer les moyens d'utiliser les ressources pour soutenir la stabilisation et le redressement à moyen terme. Les activités seront étroitement liées au processus inclusif de développement et de planification de la paix mené dans le cadre des composantes 1 et 2 afin de garantir que les liens entre les priorités des citoyens, le processus de planification gouvernementale, les recettes mobilisées et l'exécution du budget soient crédibles et transparents avec des mécanismes de responsabilisation et de recevabilité.

L'objectif de la Composante est d'assurer le financement des Institutions et des Systèmes gouvernementaux nécessaires pour améliorer les moyens par lesquels les ressources du gouvernement et des partenaires extérieurs peuvent être utilisées pour soutenir la stabilisation et le redressement à moyen et long terme.

La composante couvre deux types d'activités :

Mobilisation à l'échelle provinciale :

Appui aux entités territoriales décentralisées (ETD) des divisions administratives pour renforcer le rôle civil de l'État : trois capitales provinciales (Goma, Bunia et Bukavu) ; et trois ETD percevant des revenus importants sur la base des dispositions du Code minier de 2018.

Composante 4 : Gestion de projet et recherche (35 millions de dollars EU)

Cette composante vise à assurer le succès de la gestion décentralisée et de la mise en œuvre du projet et à accroître les connaissances pour soutenir le dialogue politique et la réforme.

La composante a pour objectif de bien gérer le projet et d'en assurer une bonne mise en œuvre des activités programmées. De manière spécifique, il vise à :

- Apporter une assistance technique et financière aux Unités de Gestion du Projet dans

leurs coordination, administration, communication, gestion financière, passation des marchés, suivi et évaluation ainsi que l'audit ;

- Apporter une assistance financière aux P-DDRCS provinciaux dans la coordination et la gestion des différentes étapes de leur processus ;
- Apporter une assistance financière à la CRESF pour le fonctionnement et les honoraires de ses Experts ;
- Apporter une assistance financière et technique aux coordinations provinciales et aux ETD dans la recherche de solutions aux conflits et aux questions sur les flux financiers illicites et les risques, les vulnérabilités et les impacts qui apparaissent en raison du changement climatique.

Composante 5 : Intervention en cas de situation d'urgence, CERC (0 \$ US)

Cette composante à budget zéro permettra d'établir un fonds d'urgence en cas de catastrophe qui pourra être déclenché en cas d'urgence nationale telle que COVID-19. Dans un tel cas, les fonds de la catégorie des dépenses non allouées ou d'autres composantes du projet peuvent être réaffectés pour financer les dépenses de réponse aux besoins d'urgence. Cette composante soutiendra également la préparation et la réponse d'urgence des trois provinces aux risques naturels tels que la sécheresse, les inondations, ou une déclaration d'urgence par le CCRM. Il comprend également le financement de biens d'urgence essentiels après une catastrophe, ou de services de rétablissement d'urgence et de services associés, ainsi que la fourniture ciblée d'un soutien post-catastrophe aux ménages et aux individus touchés.

Le gouvernement de la République Démocratique du Congo , se propose d'utiliser une partie des fonds pour le recrutement d'un Spécialiste en Développement Communautaire (SDECO) qui sera basé à la Coordination générale du projet de Stabilisation et Relèvement de l'est de la RDC (STAR-Est).

C'est dans ce cadre que les présents termes de références sont établis pour le recrutement d'un consultant Spécialiste en Développement Communautaire (SDECO).

2. DEFIS ET ENJEUX

La mise en œuvre du Projet requiert la réhabilitation/construction des infrastructures et la gestion des conflits dans plusieurs centaines de communautés dans la province de l'Ituri, Nord-Kivu et Sud-Kivu, soit une multitude de sites à gérer en même temps et un très grand nombre des bénéficiaires.

Le Projet nécessite un déploiement rapide et un rythme de mise en Œuvre soutenu pour atteindre ses objectifs en 4 ans.

Le Projet promeut l'utilisation de nouvelles technologies pour le suivi à distance des activités : la géolocalisation des toutes les infrastructures réalisées dans le cadre du Projet.

La gestion des partenaires impliqués dans l'exécution des infrastructures et autres activités à réaliser dans les diverses communautés dans les zones d'intervention du projet.

La gestion et le renforcement des capacités des Comités Locaux de Développement (CLDs) pour le respect et la mise en œuvre de la charte à signer avec le projet STAR-Est.

Le Projet requiert une collaboration étroite avec différents acteurs étatiques et de la société civile dans la zone d'intervention du projet, mais aussi avec les autres acteurs développement et les acteurs humanitaires.

3. MANDAT DU SPECIALISTE DE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET GESTION DE CONFLIT

De façon générale, le SDECO est le responsable de la coordination de toutes les activités sur le plan socio-organisationnel et gestion des conflits du Projet, la conception et le déploiement des outils de suivi des activités y relatives, la formation et l'encadrement du personnel des CLDs et des partenaires et la gestion et l'analyse des données sur l'aspect socio-organisationnel et gestion de conflits. En outre, il est responsable, au niveau national (ou cela est pertinent), de la bonne mise en œuvre des conventions de partenariat entre le projet STAR Est et P-DDRCS, le PRA, le CREP d'une part et entre le Projet STAR-Est et les acteurs humanitaires d'autre part. Enfin, le SDECO est chargé de fournir les rapports en temps opportun sur l'exécution et le niveau d'atteinte des indicateurs de la composante 1 du Projet au niveau national.

De façon spécifique, le SDECO a pour attribution de:

3.1. Au titre de la mise en œuvre des chantiers et autres activités

- Planifier, organiser et mener les contacts avec les communautés-cibles pour leur implication dans la mise en œuvre des activités du Projet au niveau national ;
- Appuyer les communautés en renforçant les structures locales existantes spécialisées dans la transformation des conflits présents dans les milieux et les accompagner dans l'actualisation des plans locaux de développement et dans la cartographie de conflits au niveau national ;
- S'assurer que les différents chantiers du Projet contribuent à l'atténuation des conflits et à la stabilisation communautaire par la programmation socio-économique au niveau national ;
- S'assurer que les activités n'influent pas négativement sur les dynamiques locales et n'aggravent pas les tensions entre les membres des communautés locales.
- Etudier les mécanismes qui feront en sorte que les activités du Projet s'inscrivent dans le processus de stabilisation entrepris par le Gouvernement, notamment à l'Est de la RDC (e.g.I4S) ;
- Susciter la préparation de requêtes par les communautés-cibles au niveau national ;
- Enregistrer les requêtes, procéder à leur évaluation et préparer les dossiers de chantiers subséquents en vue du processus de validation et d'approbation;
- Assurer à travers ses assistants en province, la préparation et le secrétariat technique des réunions du Comité Consultatif Provincial (CCP) et des réunions d'approbation de l'équipe provinciale;
- Assurer, en collaboration avec les CLDs, la mise en place ces comités d'entretien des infrastructures réhabilitées /construite sous la Composante 1;
- S'assurer de l'implication des bénéficiaires dans l'exécution des chantiers au niveau communautaire dans la province d'affectation;
- Faciliter la réalisation d'une cartographie des évaluations de conflit en cours et des partenaires nationaux ou internationaux dans les secteurs cibles(éducation, santé et

assainissement) par les activités du Projet au niveau national. En cas de lacunes, coordonner des nouvelles évaluations avec les initiatives en cours;

- Elaborer un plan de suivi des indicateurs en fonction des résultats de la cartographie au niveau national;
- Documenter tous les succès et leçons apprises du Projet, en collaboration avec le l'Expert en communication de la Coordination Générale du Projet et élaborer un programme de diffusion et de production de ces succès/leçons apprises au niveau national;
- Développer et proposer une méthodologie et des outils pour l'évaluation et la gestion des conflits, y compris les approches pour discuter des sujets sensibles ;
- Participer aux réunions de coordination pertinentes au niveau national;
- Livrer les actions de formation des acteurs et partenaires pertinents (personnel régional du Projet, Petites et Moyennes Entreprises, Bureaux d'étude et de Contrôle, etc.) en matière de sensibilité aux conflits afin de les aider à comprendre les conflits dans le contexte des interventions du développement communautaire;
- Animer des séances d'analyse des situations potentiellement conflictuelles et leurs éventuelles conséquences sur les chantiers;
- Appuyer le personnel du Projet, les exécutants et les bénéficiaires des chantiers dans la connaissance de la dynamique des conflits ;
- En partenariat avec l'Expert en communication, négocier auprès des prestataires compétents l'utilisation des outils de communication de masse (radio locale, théâtre participatif, presse locale) pour la prévention des conflits ;

3.2. Au titre de la gestion des partenaires

- Identifier les Comités Locaux de Développement (CLD), Comités Locaux de Paix et de Développement (CLPD) les ONG, et autres partenaires potentiels pour la mise en œuvre du volet socio-organisationnel du Projet, et tenir à jour un répertoire de ces partenaires; Faire signer les chartes à tous les CLD et suivre leur mise en œuvre en les redynamisant; et en installer dans les communautés dépourvues.
- Procéder à l'évaluation régulière des partenaires de mise en œuvre du Projet;
- Participer régulièrement (hebdomadairement, mensuellement, trimestriellement), suivant la zone, aux réunions de coordination avec d'autres acteurs intervenant dans les secteurs pertinents (e.g. Clusters et autres groupes thématiques).

3.3. Au titre du renforcement des capacités

- Identifier les besoins en renforcement des capacités des CLD, ONGs et autres parties prenantes du Projet ;
- Fournir l'appui nécessaire à l'équipe de la coordination générale pour la préparation et l'organisation des activités de renforcement de capacités au niveau national.

3.4. Au titre du rapportage et planification

- Mettre en place et soumettre a la Coordination Générale du Projet pour approbation les outils nécessaires pour le rapportage (répertoire des IDB);
- Tenir le répertoire général des Chartes des CLDs de la composante, reprenant les informations et données essentielles;
- Consolider les éléments du rapport mensuel d'activités liées a la Composante 1;
- Participer à l'élaboration et à l'évaluation du Plan de Travail Opérationnel (PTO)trimestriel de l'équipe de la coordination générale ;
- Préparer tous autres rapports requis par la Coordination générale du Projet en rapport avec les activités sous sa responsabilité;
- Produire et partager les différents rapports dans le respect des échéances de la coordination du Projet; Veiller a l'archivage des outils, rapports et autres documents liés à son mandat.

3.5. Autres

- Participer aux commissions des marchés, quand sollicité, organisées par l'équipe de la coordination générale

4. SUPERVISION HIERARCHIQUE

Le Coordonnateur général assure la supervision technique globale du SDECO, en outre, le SDECO travaillera en étroite collaboration avec les autres spécialistes du Projet au niveau de la Coordination Générale.

5. QUALIFICATIONS ET APTITUDES

Les qualifications et aptitudes indispensables pour cette mission sont les suivantes :

- Être titulaire d'un diplôme d'études supérieures (au moins Bac+5) en Sciences sociales ou autre domaine connexe.
- Avoir au minimum 10 ans d'expertise technique avérée dans le domaine du développement communautaire de programmes ou projets de développement dont 5 ans au-moins en qualité d'expert en Développement Communautaire,
- Avoir au minimum 5 ans d'expérience professionnelle dans une organisation internationale ou un projet sur financement international
- Expérience dans la conception et supervision des partenaires (Comites locaux de développement et ONG).
- Expérience dans la formation et encadrement des partenaires.
- Posséder une très bonne maitrise du français.

Les qualifications et aptitudes suivantes sont un atout :

- Avoir une expérience opérationnelle dans la zone du projet.

- Avoir des connaissances des approches et acteurs du secteur de protection sociale et de l'aide humanitaire.
- Avoir une expérience des projets financés par la Banque mondiale et en connaître les règlements.
- Etre capable de communiquer dans une langue locale pertinente (e.g.Swahili) ainsi qu'en anglais.
- Avoir une très forte motivation pour une mission compliquée, et être très dynamique.
- Avoir le sens de l'organisation, du management et une aptitude à travailler dans une équipe multidisciplinaire, et être prêt à gérer des situations stressantes.

6 LIEU ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Le SDECO travaillera à la Coordination Générale du projet basé à Goma, et aura des missions fréquentes dans les diverses zones d'intervention du Projet dans la province d'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu.

Le Projet mettra à la disposition du SDECO les équipements et matériels nécessaires à l'exercice de sa mission.

7. CONDITIONS DE CONTRAT

- Disponibilité immédiate
- Durée :12 mois, renouvelable sur la base de l'évaluation des performances; après une période probatoire de 6 mois et avis de non-objection de la BM.

8. MODE DE RECRUTEMENT

Le processus de passation des marchés sera conduit par la méthode de sélection des consultants individuels par approche ouverte conformément à la Nouvelle Réglementation de passation des marchés de la Banque mondiale pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI), **Fournitures, Travaux, Services Autres que des Services de Consultants et Services de Consultants de juillet 2016, Révisée en Novembre 2017, Août 2018, Novembre 2020 et Septembre 2023.**

Les fonctionnaires ou Agents des structures publiques centrales ou provinciales peuvent faire acte de candidature, mais, en cas de recrutement, le candidat fonctionnaire retenu devra au préalable obtenir une mise en détachement (cf. articles 23, 32, 33 et 34 du statut des fonctionnaires).